



BOURGOGNE

**Déclaration préalable
à la FPMA
du mouvement intra type lycée 2019**

Madame La Rectrice

Nous voulions tout d'abord remercier les services et toutes les personnes de la DIRH impliquées dans le mouvement pour la qualité des échanges et des documents fournis.

Nous rappelons l'opposition de la CFDT à la loi sur la fonction publique notamment le 1^{er}, le 4^{ème} et le 14^{ème} articles restreignant les attributions des commissions administratives paritaires, en matière de mutations notamment.

Pour nous, les CAP sont des lieux d'échanges riches qui aident à améliorer les projets proposés, qui permettent de préparer l'avenir, offrant une transparence importante pour éviter les soupçons de favoritisme. Les CAP doivent rester compétentes, notamment en matière d'examen des mutations. Les FPMA et les améliorations qu'elles permettent sont un bon exemple de l'intérêt de ces échanges.

Le mouvement intra est un moment crucial pour les collègues, aussi bien pour ceux qui y participent obligatoirement, que pour ceux qui demandent leur mutation voire qui renouvellent leur demande depuis de nombreuses années dans l'espoir d'obtenir un poste fixe, de se rapprocher de leur famille, de changer d'établissement, de sortir de la routine ou d'échapper à des conditions de travail difficiles. Obtenir une mutation souhaitée est profitable pour les collègues et bénéfique pour l'Éducation Nationale : les enseignants seront plus disponibles et efficaces.

Malheureusement, le mouvement 2019 est-il à nouveau marqué par des **suppressions de postes affectant plusieurs disciplines**, tout spécialement en Lettres Modernes avec 5 mesures de cartes, dont 3 dans le 71, 4 en Espagnol, 3 en Histoire-géographie, 28 au total auxquelles s'ajoutent les postes fermés sans mesure de carte (retraite, mutation etc...)

De plus, nous déplorons toujours l'affectation d'un nombre toujours trop important de stagiaires, 57 pour la rentrée 2019, sur des postes bloqués, qui auraient pu être proposés au mouvement. Cela limite d'autant plus le mouvement des titulaires. L'allègement de service d'une partie des stagiaires aurait dû permettre l'affectation d'un nombre plus important d'entre eux sur des BMP et libérer des postes pour le mouvement définitif : ce seront encore des TZR ou très certainement des contractuels qui devront effectuer les compléments de services sur plusieurs établissements.

Le mouvement est donc très limité cette année et les déceptions seront fréquentes, notamment pour ceux qui seront nommés sur une affectation ne leur convenant pas et où ils iront travailler sans plaisir. Nous ne pouvons que déplorer le manque de fluidité du mouvement.

Nous nous inquiétons également des postes non pourvus qui resteront encore vacants cette année comme par exemple 28 postes en Technologie (contre 22 l'année dernière), 4 en SII, 3 en STMS, 6 en éco-gestion.